



PROCES VERBAL  
N° 21/CNCMP/2012

L'an deux mille douze et le Mardi 03 juillet à 10 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

**Etaient présents :**

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

**Etait absente**

- Raifa Mint Kassim , Membre du CP

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET  
DES FINANCES**

*1°-Examen* de la lettre n°111/CPMSEF reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de 66.000 bidons d'huile CP 10 de 10 litres.

**Décision :**

**Ce point est reporté pour complément d'informations.**

2°/-*Examen* de la lettre n°112/CPMSEF reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de 150.000 bidons d'huile CP 10 de 20 litres.

**Décision :**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation relatif à l'adjudication de 150 000 bidons d'huile CP 10 de 20 litres avec SMID pour un montant de 1 255 937 500 UM TTC et hors TVA.

3°/-*Examen* de la lettre n°113/CPMSEF reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation du DAOR relatif à l'acquisition de l'habillement du personnel de la Douanes.

**Décision :**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le DAOR relatif à l'acquisition de l'habillement du personnel de la Douanes.

4°/-*Examen* de la lettre n°114/CPMSEF reçue le 27 juin 2012, demandant l'approbation du DAO relatif à la réhabilitation et l'extension de la voirie du Port Autonome de Nouadhibou.

**Décision :**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le DAO relatif à la réhabilitation et l'extension de la voirie du Port Autonome de Nouadhibou.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE**

5°/-*Examen* de la lettre n° 0472/CM/SNDE reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation des Demandes de Propositions relatives à la sélection de deux ingénieurs conseils pour le contrôle des travaux d'AEP du Dhar (Axe Nord et Axe sud).

**Décision :**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les deux demandes de propositions relatives à la sélection de deux ingénieurs conseils pour le contrôle des travaux d'AEP du Dhar (Axe Nord et Axe sud) sous réserve de prendre en considération :

- les observations, en annexe ;
- l'accord des bailleurs de fonds ;
- faire parvenir à la CNCMP, une copie corrigée des 2 demandes de propositions avant leur lancement.

6°/-*Examen* de la lettre n° 0474/CM/SNDE reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'entretien des conduites d'adduction d'Idini et de l'Aftout.

**Décision :**

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation relatif à l'entretien des conduites d'adduction d'Idini et de l'Aftout adjudgé au

- groupement ABTP/SETRA pour un montant total Hors taxes de 228 880 000 UM et pour une durée de 24 mois, sous réserve de :
- l'accord du bailleur de fonds ;
  - la détermination du crédit d'impôt par la commission fiscale.

#### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

7°/-*Examen* de la lettre n° 0062/CPMSR reçue le 24 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 4359 tonnes d'engrais réactualisé.

Décision :

Ce point est reporté pour complément d'informations.

#### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'ANADER

8°/-*Examen* de la lettre n° 0004CPM/ANADER reçue le 24 juin 2012, relatif à la construction de la centrale solaire photovoltaïque de TERMESSA.

Décision :

La CNCMP n'approuve pas le rapport d'évaluation des offres relatives à la construction de la centrale solaire photovoltaïque de TERMESSA pour les motifs suivants :

- Le rapport d'évaluation est incomplet ;
- le dossier de pré qualification n'a pas été approuvé par une commission compétente ;
- l'ouverture des offres fait l'objet de deux Procès verbaux différents ;
- le régime fiscal de la soumission n'est pas précisé dans le DAO, ni dans les offres ;
- un seul marché similaire fourni au lieu de deux demandés par le DAO ;
- le chiffre d'affaires n'est pas certifié et inférieur au minimum demandé par le DAO.

#### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

9°/-*Examen* de la lettre complément d'information n°103/CPMSI reçue le 18 juin 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe relatif à la protection de la ville de ~~Nouakchott~~ Nouakchott.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise la passation du marché par entente directe relatif à la protection de la ville de Nouakchott avec le cabinet BGP Engineers pour un montant TTC Hors TVA de 48 273 Euros et un délai de 2 mois.

10 °/-*Examen* de la lettre n°111/CPMSI reçue le 01 juillet 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de véhicules au LNTP.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres, déclarant le DAO relatif à la fourniture des véhicules pour le compte du LNTP, infructueux.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES  
DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES**

11 <sup>o</sup>/<sub>-</sub>*Examen* de la lettre n° 0067CPMSSBIE reçue le 02 juillet, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition d'un camion grue pour le compte de l'ONSER dans le cadre du PAEPA.

**Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la CNCPM approuve le rapport d'évaluation des offres, déclarant infructueuse, la consultation de fournisseurs à l'échelon international relative à la fourniture d'un camion grue pour le compte ONSER dans le cadre du PAEPA,

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.*

**LE PRESIDENT  
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN**

**Les Membres du Comité Permanent :**

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Abderrahmane Abdoul,